



Relevé de conclusions du conseil de l'ED 072 du 2 juin 2010

Lieu : Salle 1 & 2, bâtiment des thèses, Université de Lille 1.

Rédacteur : Olivier Colot.

Présents :

- Représentants des établissements co-accrédités : M. Benjelloun, P. Brochet, O. Colot, M. Gazalet, R. Gilleron, D. Jolly.
- Représentants des bureaux de domaine et du bureau de l'ED : V. Cocquempot, P. Dèbes, J.-L. Dekeyser, Géry de Saxcé, T. Lasri, B. Semail.
- Représentants des doctorants : A. Ahmidi, K. Leicht.
- Personnalités scientifiques : P. Manneback.
- Personnalités des secteurs industriels et socio-économiques : C. Jeannin.
- Invités permanents : C. Demuynck, E. Durieux (représenté par A. Demets), G. Joignaux, C. Michel-Dansac.

Excusés : M. Descamps, C. Dumont, C. Fitter, F. Guillemard, D. Vanhoenacker, P. Wieringa.

Ordre du jour

1. Informations diverses ;
2. Modifications des statuts de l'Ecole Doctorale régionale SPI ;
3. Attribution des supports de contrats doctoraux d'établissement et régionaux ;
4. Questions diverses.

Préambule

Certains membres du conseil ne pouvant être présents étaient excusés. Ils avaient transmis une procuration à certains des membres présents.

Marc Gazalet, directeur de l'ED, qui préside la séance, ouvre la séance à 16h.

1. Informations diverses

Dans le cadre du nouveau contrat quadriennal 2010 – 2013, les instances de l'ED ont été renouvelées ou doivent encore être renouvelées.

Trois collèges sont à ce jour totalement ou partiellement constitués :

- le collège des personnalités scientifiques extérieures au PRES,
- le collège des représentants des secteurs industriels et socio-économiques,
- le collège des doctorants.

Plusieurs personnalités ont également été sollicitées en tant qu'invités permanents du conseil. Il s'agit de :

- Christian Michel-Dansac (DRESTIC, Conseil régional Nord – Pas de Calais) ;
- Max Dauchet (Directeur de l'INRIA « Lille Nord Europe ») ;
- Guy Joignaux (Directeur de l'INRETS site de Villeneuve d'Ascq) ;

- Eric Durieux (Directeur de la Recherche de l'Ecole des Mines de Douai) ;
- Claire Demuyck (Directrice du Collège Doctoral « Université Lille Nord de France ») ;
- Claudine Dumont (responsable du Département Carrière & Emploi, PRES « Université Lille Nord de France »).

1.1. Nomination d'un BIATOSS-docteur

Pour le collège des personnels BIATOSS-docteurs, la démission de Michel Descamps (son laboratoire ayant rejoint l'ED SMRE) nécessite de renouveler le poste. Trois candidatures ont été remontées à la direction de l'ED :

- Samuel Degrande (LIFL, Université Lille 1) ;
- Mathieu Marquille (LML, Université Lille 1) ;
- Franck Brachelet (LGCgE, Université d'Artois).

Les deux premiers candidats ont fait parvenir un CV à la direction de l'ED.

Après étude de ces candidatures, toutes de très bon niveau, le conseil décide, au regard de l'excellence scientifique du candidat tant en terme de production que d'encadrement, de nommer Samuel Degrande au sein du conseil.

1.2. Représentation des doctorants au sein du conseil

L'un des sièges du collège « doctorants » du conseil devait être occupé par un doctorant de l'ULCO en alternance avec un doctorant de l'Artois (mandat de deux ans séquentiellement). En ce début de quadriennal, l'appel avait été lancé pour que des opérations de vote pour désigner le doctorant ULCO devant siéger. Après de nombreuses relances, aucune proposition n'est parvenue à la direction de l'ED. En conséquence, le conseil décide de procéder à l'alternance *sine die* et demande au correspondant de l'Université d'Artois de lancer la procédure au sein de son établissement afin de pourvoir le poste dans les meilleurs délais.

1.3. Association ASPID

Marc Gazalet fait un point sur l'association et évoque en particulier le problème de la succession des personnalités très dynamiques qui ont créé et fait vivre l'association ASPID. En effet, les deux fondateurs Nicolas Boucart et Gaëlle Piret ont, soit soutenu leur thèse (G. Piret), soit mobilisé par la finalisation de la thèse (N. Boucart).

Une AG doit être réunie soit en juillet soit en septembre par l'actuel président (N. Boucart) pour lancer le processus de renouvellement des instances dirigeantes d'ASPID.

2. Modifications des statuts

Les membres du conseil avaient reçu un document de travail précisant les modifications proposées au texte initial des statuts régissant l'Ecole Doctorale régionale SPI « Université Lille Nord de France ».

Le directeur rappelle que ces modifications sont justifiées d'une part du fait de la caducité des parties de texte faisant référence aux allocations ministérielles remplacées depuis 2009 par le contrat doctoral, et par ailleurs de renvoyer les parties du texte relatives à la constitution des bureaux et jurys de domaine ainsi que leur chiffrage (données susceptibles d'évoluer régulièrement) dans le règlement intérieur. Les statuts devant être adoptés par les conseils scientifiques des établissements co-accrédités alors que le règlement intérieur est adopté par le conseil de l'ED, il apparaissait plus judicieux de renvoyer les références liées à l'évolution des périmètres des unités de recherche relevant de l'ED au sein d'un texte réglementaire qui ne nécessite pas de procédure lourde en terme d'adoption.

Après étude, le conseil entérine à l'unanimité les propositions de modification des statuts. Le texte modifié sera transmis aux établissements concernés pour étude et adoption par les conseils compétents.

3. Supports de contrats doctoraux

Quatre types de supports doivent être étudiés par le conseil :

- Les supports affectés par le CNRS seul ou en cofinancement avec la région ;
- Les supports émanant de la région Nord – Pas de Calais couplés ou non avec des organismes ou des entreprises ;
- Les supports affectés par les établissements co-accrédités ;
- Les supports affectés par les établissements étiquetés « Chef d'établissement ».

3.1. Supports de contrats doctoraux CNRS

Le CNRS a décidé d'affecter quatre supports (un à 100% et trois à 50% couplés région Nord – Pas de Calais).

Le support 100% est affecté au laboratoire Painlevé, un support (50%) à l'IEMN avec un couplage région (50%) assuré, et un support (50%) au LAMIH avec un couplage région (50%) assuré. Par contre, le support (50%) affecté au LIFL n'a pas bénéficié d'un classement par les projets Phare permettant d'assurer un abondement par la région.

Interrogé sur ce point, Christian Michel-Dansac (DRESTIC, invité permanent au conseil) a assuré au conseil qu'une solution était à l'étude pour résoudre la difficulté du moment.

3.2. Supports de contrats doctoraux de la région Nord – Pas-de-Calais

Les modalités concernant le processus de validation des candidatures sur les sujets retenus par la région ont été modifiées cette année par rapport à la campagne précédente. Il est ainsi demandé l'avis des conseils des Ecoles Doctorales.

Pour des raisons de contraintes temporelles, les porteurs de sujets retenus par la région n'ont pas tous fait connaître à ce jour de candidats. Afin d'éviter des désistements des excellents candidats portés à la connaissance de l'ED sur certains des sujets retenus, le directeur propose que le conseil s'exprime sur les dossiers qui lui sont parvenus. Après analyse, le conseil vote à l'unanimité les listes établies.

Les autres seront examinés lors d'un prochain conseil programmé le 7 juillet 2010.

3.3. Supports de contrats doctoraux des établissements co-accrédités

Les résultats des sélections menés par les jurys de domaine, puis étudiés en bureau de l'ED le matin du 2 juin sont présentés au conseil.

Les couples sujets-candidats respectent les fléchages thématiques donnés par les établissements lorsque ceux-ci ont été signifiés.

Pour chaque établissement, et par domaine, une liste principale a été élaborée parfois accompagnée d'une liste complémentaire.

Les propositions élaborées au sein des domaines et analysées par le bureau ont été présentées au conseil. Les DED ont été invités à présenter les listes élaborées au sein de leur jury et argumentées.

Après analyse, le conseil vote à l'unanimité les listes établies.

Marc Gazalet fait état de son impression quant au manque d'ouverture qui apparaît dans la sélection des candidats proposés sur des supports de certains établissements (systématisation de candidatures issues de masters de ces établissements).



4. Questions diverses

Karl Leicht, représentant des doctorants, s'exprime sur l'obligation de suivi de formations instaurée par l'ED en janvier 2010. Il relaie les interrogations de certains doctorants à ce sujet.

Un débat s'instaure entre Karl Leicht, Olivier Colot, Marc Gazalet et Claire Demuynck.

Il est décidé de prévoir une réunion entre la direction de l'ED régionale SPI et Karl Leicht pour approfondir la discussion.

La séance est levée à 19h00.